DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=-=-=-=-=

Nombre de Membres
En exercice : 11
Présents : 7
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 4
Qui ont pris part à la délibération : 9

SEANCE DU 29 MARS 2022

=-=-=-=

L'an deux mil vingt-deux et le 29 du mois de mars à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.
Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - Conseillers municipaux - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres
Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT – Mme MAIS à Mme MATHIVET
Absents excusés : M. VINCENT - Mme SAUQUET - M. CALMET - Mme MAIS

1 – COMPTE DE GESTION 2021

Madame Véronique VIENOT rappelle à Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration qu'en application des dispositions du Code des Juridictions Financières, reprises par les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales le conseil d'administration doit se prononcer sur le compte de gestion dressé par le comptable public qui le transmet au président au plus tard le 1er juin suivant l'exercice écoulé.

Parvenus dans les délais réglementaires impartis, les comptes et écritures du comptable public présentent des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur (le Président).

Le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

A l'issue de son exposé, Madame VIENOT répond à toutes les questions formulées par les membres du conseil d'administration et apporte tous les éléments et informations souhaités.

Le Conseil d'Administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, Vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DECIDE à l'UNANIMITE D'ADOPTER** le compte de gestion 2021 du budget du CCAS.

Pour extrait conforme, le 30 mars 2022.

Signé :
La Vice-Présidente
Véronique VIENOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-268300928-20220329-2022-03-29D01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/03/2022
Affichage : 31/03/2022
La Vice-présidente, Véronique VIENOT